



Juin 2016

**Pétition à l'attention de Mesdames les Ministres du MEEM,  
du MLHD et de la Fonction Publique**

**Non au PPCR,  
Oui à une véritable revalorisation de la grille indiciaire et de  
la valeur du point d'indice.**

Pour mémoire, le texte relatif à « l'avenir de la fonction publique : la modernisation des Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations » (PPCR) a été imposé par le gouvernement contre l'avis majoritaire des organisations syndicales et soutenu par une minorité d'entre elles (CFDT, UNSA, FSU...).

Le dispositif repose sur deux axes :

Axe 1 : « renforcer l'unité de la fonction publique pour l'adapter aux évolutions de l'action publique ».

C'est une profonde réorganisation du cadre national de la Fonction publique pour mettre en place un dispositif commun remettant en cause les garanties statutaires des agents.

Axe 2 : « Améliorer la politique de rémunération de la fonction publique », dont on observe au gré de son application que la mise en œuvre produit ralentissement et allongement de la carrière, ainsi qu'enfermement des déroulements de carrière dans les corps.

Depuis quelques mois, le télescopage du plan de requalification et du PPCR a mis en lumière les impacts néfastes de ce dernier.

**Au fur et à mesure de sa mise en œuvre dans nos ministères (MEEM/MLHD), le PPCR, que notamment Force Ouvrière a rejeté, confirme ou laisse apparaître quelques-unes de ses conséquences négatives :**

- ➔ Confirmation de la suppression de la réduction d'ancienneté contribuant à allonger le déroulement de carrière de tous ;
- ➔ Confirmation, pour les agents de catégorie B, du ralentissement de la carrière et pour certains d'une perte de points d'indice pour le calcul de leur pension, liés à l'application de la nouvelle grille ;
- ➔ Apparition, pour nombre d'agents de catégorie C promus en catégorie B, d'un ralentissement de carrière au plan financier et parfois d'une perte du niveau de retraite, comparativement au déroulement de carrière en catégorie C.

**Force Ouvrière rejette le PPCR qui engendre régression et perte de garanties statutaires pour les personnels et appellent les agents des ministères MEEM/MLHD et des Établissements publics rattachés à rejeter le PPCR et à signer massivement cette pétition.**

**Les agents soussignés s'opposent au PPCR et revendiquent :**

- ➔ Le rattrapage intégral du pouvoir d'achat : 8 % d'augmentation du point d'indice et 50 points supplémentaires ;
- ➔ Une amélioration des grilles indiciaires offrant de véritables déroulements de carrière, notamment dans le cadre de l'accès aux catégories ou aux corps de niveau de responsabilité supérieur ;
- ➔ Le rétablissement des réductions d'ancienneté.

**MEEM - MLHD / Permanence SNP2E-FO**

Arche de la Défense – Colline sud – Plot I – 30, passage de l'Arche – 92055 LA DÉFENSE CEDEX 04

Téléphone : 01 40 81 24 20 - Télécopie : 01 40 81 24 13

Mél : [fo-snp2e.syndicats@i-carre.net](mailto:fo-snp2e.syndicats@i-carre.net) - Site Intranet : [fo-petultem.syndicat.i2](http://fo-petultem.syndicat.i2)

**Avec Force Ouvrière je m'oppose au PPCR et demande l'abrogation des dispositifs régressifs.**

<b>Nom Prénom</b>	<b>Service/Établissement</b>	<b>Signature</b>
SIGOT jean-jacques	DOSS/UTI SEINE SAONE CMS DECIZE	SIGOT

**Adresser la pétition signée au SNP2E-FO, à l'adresse ci-dessous :**



**MEEM - MLHD / Permanence SNP2E-FO**

Arche de la Défense – Colline sud – Plot I – 30, passage de l'Arche – 92055 LA DÉFENSE CEDEX 04

Téléphone : 01 40 81 24 20 - Télécopie : 01 40 81 24 13

Mél : [fo-snp2e.syndicats@i-carre.net](mailto:fo-snp2e.syndicats@i-carre.net) - Site Intranet : [fo-petultem.syndicat.i2](http://fo-petultem.syndicat.i2)